

# Signature du contrat d'objectifs et de moyens Etat/Région/Association Régional des Missions Locales (ARDML) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

mardi 9 mai 2006 - Hôtel de Région

## Dossier de presse



*Liberté • Égalité • Fraternité*

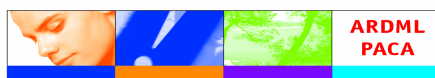
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Association Régionale des Missions Locales  
de Provence Alpes Côte d'Azur

# Sommaire

- Invitation presse
- Le contrat d'objectifs et de moyens Etat/Région/Association Régional des Missions Locales (ARDML) de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les Missions Locales
- Construire une synergie des moyens au service des jeunes en difficulté – Direction Régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les actions de la Région dans le domaine de la Formation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 5 mai 2006

**Signature du contrat d'objectifs et de moyens  
Etat/Région/Association Régionale des Missions Locales (ARDML) de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**le mardi 9 mai 2006 - 11h00 - Hôtel de Région**

Le Protocole National 2005 des Missions Locales et Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) a fait converger les efforts de l'Etat et de la Région pour améliorer les possibilités d'insertion sociale et professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un premier emploi durable.

Le Comité de Pilotage Etat-Région-ARDML du 26 octobre 2005 a confirmé la volonté des partenaires de conjuguer leurs volontés en mettant en œuvre un Contrat d'Objectifs et de Moyens.

**L'Etat, la Région et l'ARDML ont retenu 4 objectifs de développement et de progrès :**

- **Renforcer** les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans révolus
- **Etendre** la contribution des Missions Locales dans la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes
- **Développer** la prise en compte de l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes
- **Optimiser** la qualité de l'accompagnement des jeunes

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens est conclu pour une durée de 3 ans et se décline en conventions annuelles avec chaque Mission Locale pour le compte de l'Etat et pour le compte de la Région

**Christian Frémont, Préfet de Région**

**Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Jean-Louis Dieux, Président de l'ARDML de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseiller régional**

**Vous convient à la signature du contrat d'objectifs et de moyens Etat/Région/ARDML**

**le mardi 9 mai 2006 - 11h00 - Salon d'honneur - Hôtel de Région**

**27, place Jules Guesde – Marseille 2<sup>ème</sup>**



# Le contrat d'objectifs et de moyens Etat/Région/Association Régional des Missions Locales (ARDML)

## Les fondements de la démarche

Le Protocole National 2005 des Missions Locales et PAIO a pour but de faire converger les efforts pour améliorer les possibilités d'insertion sociale et professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés

En outre, le Comité de Pilotage Etat Région ARDML du 26 octobre 2005 a confirmé la volonté des partenaires de conjuguer leurs efforts en mettant en œuvre un Contrat d'Objectifs et de Moyens

L'Etat, la Région et l'ARDML ont ainsi retenu 4 objectifs de développement et de progrès :

### **Objectif 1 - Renforcer les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans révolus :**

- Grâce notamment à la mise à disposition sur chacun des territoires, de lieux de proximité pour recevoir les jeunes, leur garantir une égalité de traitement et des délais de réception réduits.
- En identifiant les jeunes qui ne s'adressent pas spontanément à la Mission Locale en établissant des relations partenariales avec les services sociaux, éducatifs, de justice ainsi qu'avec l'Education Nationale en identifiant les jeunes sortis du système scolaire sans avoir obtenu une première qualification.
- En favorisant l'accès aux mesures d'orientation et de construction du projet professionnel

### **Objectif 2 - Optimiser la contribution des Missions Locales dans la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes :**

Les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

- Elles prescrivent l'accès des jeunes aux actions de formation professionnelle du PRDFA
- Elles soutiennent l'accès des jeunes aux différentes mesures relatives à l'emploi
- Elles soutiennent les jeunes victimes de discrimination en favorisant l'information relative à leurs droits
- Elles soutiendront les projets d'insertion des jeunes rencontrant des difficultés en s'appuyant sur le réseau de parrainage
- L'information sur la VAE sera disponible et utilisable dans chaque Mission Locale

### **Objectif 3 - Développer la prise en compte de l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes :**

Les Missions Locales poursuivront leur intermédiation dans les divers champs de la vie des jeunes :

- La mobilité
- La sécurisation financière de leur parcours
- L'accès au logement autonome
- La santé, en particulier dans le cadre de prévention et d'information sur la santé.

- L'intégration dans la vie collective (citoyenneté, accès aux droits, connaissance du Droit du Travail, prévention des discriminations, culture, loisirs, sports...)

**Objectif 4 - Améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes :**

- En intensifiant les entretiens individuels et/ ou en organisant des ateliers collectifs favorisant l'instauration d'une relation de confiance
- Les Missions locales renforceront la professionnalisation de leur personnel autour de parcours
- Les Missions Locales organiseront l'accueil et l'information des nouveaux conseillers référents.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens est conclu pour une durée de 3 ans et se décline en conventions annuelles avec chaque Mission Locale pour le compte de l'Etat et pour le compte de la Région

Nous avons 31 Missions Locales sur les 6 départements de la Région

## ■ Le réseau

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 31 Missions Locales, une Permanence d'Accueil, Information, Orientation (PAIO) et un Maison d'Accueil, Information, Orientation (MAIO, à Gardanne : création récente, suite à la dissolution du GIP Mission Locale du Pays Minier).

Ces Missions Locales et structures apparentées sont situées, à l'échelon des territoires, au niveau d'un ensemble de communes voisines, d'un pays ou d'une agglomération.

Leur action tient compte des réalités et des besoins du public pour lequel elles ont compétence, ainsi que des diverses politiques publiques concernant la population, et ce dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

Leur fonctionnement dépend de ces données, il fait l'objet d'une affectation de divers types de moyens provenant de plusieurs sources : la Région, l'Etat, le FSE, les Collectivités Locales – Communes et Département.

La Région, contribue, pour un montant de plus de 6 M€, au financement des Missions Locales, soit environ 25% du budget total du réseau régional<sup>1</sup>. Elle participe également au financement de l'animation régionale assurée par l'Association Régionale des Missions Locales (ARDML).

Les Missions Locales sont, ainsi, un relais naturel de la Région auprès des jeunes dans la mise en place du Plan Régional pour l'Emploi. Elles sont également relais de la politique jeunesse de la Région, notamment concernant la diffusion des Chèques ciné-lecture.

## ■ Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 25 ans qui, à la fois, ont satisfait à l'obligation scolaire et quitté le système de formation initiale et n'ont pas accédé à un emploi durable. Les missions locales sont appelées à intervenir plus particulièrement en direction des jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. La Région a compétence en matière de formation et d'insertion sociale et professionnelle de ce public depuis 1998, et met en œuvre notamment, à leur intention, le Programme Régional de Formation.

**En 2004, l'ensemble du réseau régional d'accueil a reçu 103 697 jeunes de 16 à 25 ans, en nette augmentation (+ 11,43 %) par rapport au nombre de jeunes reçus en 2003 (93 057). Cet accroissement concerne autant les jeunes accueillis pour la première fois dans l'année que ceux qui étaient déjà en contact avec le réseau d'accueil l'année précédente. Cette augmentation est constatée dans tous les départements et dans la majorité des Missions Locales.**

Les niveaux de formation de ces jeunes se répartissent ainsi en 2004 :

- sans formation professionnelle (niveau inférieur au CAP) : 35 924 34, 6 %
- avec un premier niveau de formation (CAP et équivalent) : 36 831 35, 5 %
- possédant un niveau plus élevé que le CAP : 30 904 29, 8 %

Ces publics rencontrent des difficultés de différents types, parfois cumulées :

---

<sup>1</sup> L'Etat : 41%, dont mobilisation de FSE, les collectivités locales : 27 % , les départements : 6 %.

- une qualification insuffisante, obsolète ou inexistante, une formation de base et/ou linguistique insuffisante (pour conduire à une qualification et/ou à un emploi)
- une non-maîtrise des techniques et modalités de recherche d'emploi
- une absence de projet d'orientation et d'insertion, ou un projet non adapté à la situation locale ou à leurs capacités individuelles
- des difficultés personnelles peu compatibles avec une insertion sociale et professionnelle, une formation
- des discriminations diverses (origine, sexe...)
- une situation économique locale difficile, peu porteuse d'emplois...

## ■ Les finalités des Missions Locales

La finalité de l'action des Missions Locales est de mettre en relation les publics concernés avec les politiques qui leur sont destinées, à l'échelon d'un territoire, dans la perspective d'une insertion sociale et professionnelle réussie (durable et de qualité).

Elles agissent en intermédiation entre ces deux pôles principaux, dans une double direction :

- en ce qui concerne les publics : leur faire connaître ces politiques, les aider à en bénéficier, adapter des politiques au profil de chacun
- en direction des politiques : contribuer à leur application, leur mise en œuvre auprès des publics, mais aussi faire évoluer, si nécessaire, ces politiques en fonction des résultats observés.

**Le réseau a réalisé, globalement pour l'ensemble des 93 057 jeunes accueillis en 2003 : 443 113 « contacts »<sup>2</sup>, dont 267 034 entretiens individuels.**

**Il a mis en œuvre également, pour la même année :**

- 3 404 bilans d'orientation
- 20 683 entrées en formation (concernant 16 627 jeunes dont 2 944 ont obtenu un diplôme)
- 25 007 entrées en emploi (concernant 19 247 jeunes)
- 5 014 contrats d'emploi/formation<sup>3</sup> (concernant 4 726 jeunes)

## ■ Les missions confiées par la Région aux Missions Locales

Elles se déclinent en deux volets principaux :

- l'accueil des publics
- la construction, avec les jeunes, de parcours contribuant à leur insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement de ceux-ci dans ces parcours.

### *- Accueillir les publics*

C'est la mission première, essentielle, de chaque Mission Locale.

Il s'agit de mettre en œuvre les moyens d'apporter aux publics pour lesquels la Mission Locale a compétence, les moyens de recueillir leurs demandes et d'apporter des réponses pertinentes dans les divers domaines concourant à leur insertion sociale et professionnelle.

« Recueillir les demandes » des publics implique que des lieux de proximité dotés de personnels compétents et de moyens suffisants soient mis à leur disposition sur l'ensemble du territoire de la Région, garantissant une égalité de traitement de l'ensemble des jeunes concernés : antennes fonctionnant à plein temps, permanences régulières « décentralisées », voire mobilisation d'un réseau de partenaires, relayant l'action de la Mission Locale.

<sup>2</sup> Outre les entretiens individuels, les contacts peuvent inclure des conversations téléphoniques, courriers, etc.

<sup>3</sup> Apprentissage et contrats incluant une alternance emploi/formation.

Cela implique également une démarche volontariste en direction des jeunes qui, pour diverses raisons, ne se présentent pas spontanément à la Mission Locale.

***- Construire, avec les jeunes, des parcours contribuant à leur insertion sociale et professionnelle***

Cette finalité englobe plusieurs domaines et démarches, complémentaires :

- Accompagner et suivre des parcours individuels que la Mission Locale aura contribué à construire avec chaque jeune.
- Mobiliser les moyens et les supports contribuant à la définition de l'orientation visée par le parcours, ainsi que les moyens de formation nécessaires, suivre le cheminement dans ces dispositifs, accompagner les éventuels changements ou réorientations.
- Mettre en œuvre diverses activités – à l'interne ou en mobilisant des partenariats externes- d'aide à la recherche d'emploi et de soutien dans cette recherche, d'accompagnement en parallèle à l'entrée dans l'emploi (apprentissage compris).
- Rechercher, mettre en œuvre, gérer divers moyens d'appui et de soutien social : aides financières, aides à la mobilité, accès aux soins ; accompagner dans la résolution de difficultés sociales, relationnelles, judiciaires... en direct, en partenariat ou en relais avec diverses institutions compétentes en la matière.
- Développer une information, des activités, une intermédiation dans les divers champs de la vie des jeunes et leur intégration dans la vie collective : citoyenneté, culture, loisirs, sport ...



## Construire une synergie des moyens au service des jeunes en difficulté

---

□ En se fixant pour objectif d'accompagner 800 000 jeunes en difficulté vers un emploi durable, l'Etat s'est engagé, à travers le **Plan de Cohésion Sociale** du 18 janvier 2005, dans une politique volontariste visant à favoriser l'embauche des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un premier emploi durable.

Dans ce cadre, les Missions Locales et Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation se sont vues confier une mission de service public d'accompagnement et de construction de parcours d'insertion à la fois professionnel et social, visant à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes. Une mission qui se traduit par un suivi personnalisé des jeunes les plus en difficulté, pouvant bénéficier à ce titre du **Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale** (6541 jeunes entrés dans le dispositif en PACA, soit plus de 120% de l'objectif initial que nous nous étions fixé). Les Missions Locales et les PAIO voient dans le même temps leurs moyens renforcés afin de faciliter l'embauche de "conseillers référents" (**128** sont actuellement en poste en PACA, chaque référent ayant en charge le suivi de 30 jeunes identifiés comme rencontrant les plus grandes difficultés).

□ De son côté, par la compétence étendue qui lui est dévolue par la loi du 13 août 2004 en matière de formation professionnelle, ainsi que dans le cadre de son Plan Régional pour l'Emploi, la Région PACA s'est inscrite dans des objectifs convergents d'insertion professionnelle et sociale.

Enfin, en 2005, l'Etat, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et le Conseil National des Missions Locales signaient un Protocole visant à mettre ne commun leurs efforts.

□ Restait à **formaliser au niveau régional un engagement commun permettant la mise en synergie des moyens autour d'une responsabilité et d'objectifs partagés.**

C'est le sens du **Contrat d'Objectifs et de Moyens** dont le principe a été acté lors du Comité de Pilotage des Missions Locales du 26 octobre dernier, et qui sera signé **le 9 mai 2006** pour une durée de 3 ans par l'Etat, la Région et l'ARDML.

□ Son programme d'action se structure autour de 4 objectifs :

- **Renforcer les missions d'accueil, d'information d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans** ( mise à disposition de lieux de proximité, réduction des délais de réception des jeunes, amélioration des dispositifs de repérage des jeunes en difficulté, aide à la définition de projets professionnels.
- **Amplifier la contribution des Missions Locales dans la Construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes** (prescription des actions de formation professionnelle des programmes régionaux de formation et d'apprentissage,

accès aux mesures relatives à l'emploi,..).

- **Développer la prise en compte de l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes** (levée des freins à la mobilité, sécurisation financière des parcours, facilitation de l'accès au logement...)
- **Améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes** (intensification des entretiens individuels, développement des ateliers collectifs, renforcement de la fréquence des interventions auprès des jeunes suivis)

**Un comité de pilotage, chargé de l'exécution du Contrat, coordonnera l'animation des actions mises en œuvre et le suivi des moyens techniques et financiers mobilisés.**

---

**Contact presse DRTEFP : Alain Barreau**  
**Chargé de Mission Insertion Professionnelle des Jeunes**  
**Téléphone : 04 91 15 13 61**

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## La formation professionnelle : l'une des principales missions de la Région

**La Région architecte de la formation des jeunes et des adultes : le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).** Depuis 1998, la Région a la responsabilité de l'ensemble de la formation professionnelle continue des jeunes de 16 à 25 ans, des adultes et de la mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle des jeunes.

La Région a pris l'initiative d'une démarche globale, en juin 2001, afin de rapprocher la carte des formations professionnelles initiales et continues, la demande sociale de formation et la demande de qualification de l'économie régionale. Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), ainsi élaboré en étroite concertation avec les services de l'Etat et les Recteurs d'Académie, a permis de définir un cadre, à moyen terme, d'évolution de l'offre régionale de formation professionnelle et de répondre, à plus court terme, à certaines difficultés de recrutement.

Dans un contexte législatif en évolution, notamment à travers la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 et la loi de programmation sur la cohésion sociale, de nouvelles responsabilités incombent à la Région et modifient considérablement le champ d'intervention régional en matière de Formation (financement des formations initiales du Travail Social et des professions paramédicales, formations de l'AFPA ...)

### Les chiffres-clé

**Un budget global de 290 M€ par an**

- 30 000 stagiaires dans le Programme Régional de Formation
- 217 organismes de formation
- 32 000 apprentis
- 68 Centres de Formation d'Apprentis sur 120 sites
- 10 000 étudiants dans les métiers du Sanitaire et du Social (infirmières, kinés, sage- femmes, aide- soignantes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, etc...)

### La Formation Professionnelle Continue et l'Apprentissage :

**Deux compétences** pleines et entières du Conseil Régional qui définit et finance :

- le Programme Régional de Formation : 30 000 places de formation pour les Demandeurs d'Emploi, jeunes et adultes, qui bénéficient d'un Contrat d'Accès à la Qualification (jusqu'à 2400 h de formation prises en charge par la Région, gratuité de la formation pour les personnes et rémunération prise en charge par la Région).
- le Programme Régional d'Apprentissage : 32 000 places dans les CFA pour préparer des diplômes du CAP au titre d'ingénieur.



\* **Un objectif majeur** : la qualification pour un emploi de qualité (non précaire, aux conditions de rémunération et de travail acceptables).

\* **Une priorité** : l'accès à la première qualification (CAP, BEP ou Bac Pro) pour tous ceux qui n'ont pas pu obtenir de diplôme à l'école.

\* **Une méthode** : des parcours individuels adaptés aux besoins des personnes, comprenant une phase d'accueil et d'orientation, une remise à niveau (si nécessaire) et une formation qualifiante avec une validation reconnue nationalement et transférable.

### **De nouvelles orientations stratégiques pour la Formation Permanente et l'Apprentissage approuvées par élus régionaux le 9 février 2006 :**

Ces nouvelles orientations de la politique régionale de formation permanente et d'apprentissage 2006-2008, mettent en place un Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage. Elles réaffirment la compétence et le rôle de la Région dans l'application du droit à la qualification, et particulièrement pour les personnes qui n'ont pas acquis de qualification reconnue dans le cadre de la formation initiale.

A ce titre, la région met en place **l'Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs – ETAPS**. Ce nouveau dispositif vise *l'acquisition des savoirs généraux*, notamment les premiers savoirs, mais également l'acquisition de la langue française, langue seconde, selon les besoins des personnes concernées, ainsi que le développement de la culture générale et de la connaissance de l'environnement social, économique, institutionnel, dans une perspective d'accès à une qualification professionnelle, à l'emploi et à l'éducation permanente ; il s'adresse aux jeunes non qualifiés en priorité mais s'ouvre aussi à des adultes qui en ont besoin pour des parcours à temps partiel ;

**Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 1<sup>ère</sup> Région** qui crée un Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage

#### **5 principes intangibles :**

- La lutte contre les discriminations
- La solidarité
- La proximité
- La gratuité
- La continuité

Une commande de formation et d'apprentissage construite au plus près des besoins des territoires, des besoins des personnes et des entreprises.

Une commande réalisée dans la concertation en faisant vivre la démocratie participative avec la mise en place de 18 Comités Territoriaux d'Education et de Formation, instances de consultation et d'échanges présidée par un Conseiller Régional, composée des usagers, des organismes de formation, des CFA, des partenaires sociaux, des services de l'Etat, des entreprises du territoire, des structures d'accueil...